



CDD, CDI et repos hebdomadaire

Par **sinou**, le **13/01/2015** à **01:08**

Bonjour

je travaille dans une entreprise privée de plus de 80 salariés, en CDD depuis juillet 2007 en contrat renouvelable de 6 mois, à chaque fois renouvelé sans période de carence, ai-je droit au CDI?; Aussi mon travail qui consiste à placer des antennes relais GSM, m'oblige à être souvent en déplacement, à partir de ce 1er janvier mon employeur et par E-mail nous envoie que dorénavant nous sommes mis au repos les samedi et dimanche quand on est en mission en déplacement, parfois à plus de 600km de notre lieu de résidence, et de ce fait nous n'auront pas de récupération une fois la mission finie (mission qui peut durer 3 semaines consécutives)

Par **P.M.**, le **13/01/2015** à **09:04**

Bonjour,

Il faudrait connaître les motifs de recours des CDD mais il semble effectivement qu'une requalification en CDI puisse être étudiée...

Pour le repos hebdomadaire, il est normalement obligatoire après au maximum 6 jours de travail et il faudrait savoir si la Convention Collective applicable prévoit des dispositions particulières concernant l'organisation des missions et/ou des grands déplacements...